

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION
21 09 2022

DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION
21 09 2022

DATE DE REUNION CM
28 09 2022

L’an deux mille vingt-deux, le vingt huit septembre à dix-heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc VANBAELINGHEM, maire.

Présents : BARBEZ N. – BELET N. – BERNARD J.C – BRUGE M. – COUVREUR N. – DEVOS G. – DESWARTE A. – LEROY C. – SALOMÉ P.J. - THUEUX A. – VANBAELINGHEM J.-L. – VIEREN S. – WADOUX E.

Absents ayant donné pouvoir : CAMPAGNIE P. donne pouvoir à VANBAELINGHEM J.-L. - FORTUNI G. donne pouvoir à BARBEZ N.

Absents excusés : /

Absents : /

Délibération n°2022-34

NOMBRE DE CONSEILLERS Formant la majorité des membres en exercice

En exercice : 15

Présents : 13 M . BERNARD Jean-Claude est élu secrétaire de séance et en accepte les fonctions (article L2121-15 du CGCT)

Votants : 15

Objet : avis sur enquête publique environnementale relative à la demande de modification substantielle du plan d’épandage des produits NORAMBIO et NORAMCAL, situé sur les territoires des communes des départements du Nord et du Pas-De-Calais par la S.A.S. NORPAPER AVOT VALLÉE

La commune a reçu un courrier accompagné d’un dossier numérisé (de consultation publique) de la préfecture concernant une demande présentée par la S.A.S. NORPAPER AVOT VALLÉE en vue de la modification substantielle du plan d’épandage des produits NORAMBIO et NORAMCAL, situé sur les territoires des communes des départements du Nord et du Pas-De-Calais. Une consultation publique est réalisée du 10 octobre 2022 jusqu’au 10 novembre 2022 inclus. Elle souhaite connaître l’avis du conseil municipal sur ce projet car la commune est concernée par le plan d’épandage.

6 parcelles sont concernées d’une surface totale de 23.09 ha.
Le Conseil Municipal approuve la demande par 15 voix POUR.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.

Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous Préfecture de DUNKERQUE au titre du contrôle de légalité le : 14 OCT. 2022 et qu’elle a été notifiée aux intéressés ou publiée le : 14 OCT. 2022

Le maire,



Pour extrait conforme
Le maire,

J.L. VANBAELINGHEM





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Killem

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DELB34BCOM_2022
Date de la décision :	2022-09-28 00:00:00+02
Objet :	avis sur enquête publique
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.8 - Environnement
Identifiant unique :	059-215903261-20220928-DELB34BCOM_2022-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-215903261-20220928-DELB34BCOM_2022-DE-1-1_0.xml	text/xml	857
Nom original :		
20221014104534423.pdf	application/pdf	808063
Nom métier :		
99_DE-059-215903261-20220928-DELB34BCOM_2022-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	808063

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 octobre 2022 à 10h54min24s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 octobre 2022 à 10h54min24s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 octobre 2022 à 10h54min26s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 octobre 2022 à 10h54min32s	Reçu par le MI le 2022-10-14